



Jeudi 24 octobre 2019

## À LA UNE

**Nouveau : formez-vous à distance grâce au e-learning!**



Dans le cadre de votre obligation de formation continue, **vous avez la possibilité de vous former à distance, dans la limite de 10 heures par an.** Le Conseil national des barreaux a développé une série de formations en e-learning accessibles directement depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

**Parmi les formations disponibles:**

- Vie professionnelle (modules jeune avocat, création de cabinets, développement de cabinets, cession/reprise)
- Pratique de l'arbitrage interne
- Initiation au RGPD

**Inscrivez-vous dès maintenant auprès du CRFPA de votre ressort.**

[En lire plus](#)

## DOCUMENTATION

**Un guide pratique pour gérer votre cabinet au quotidien**



**Vous êtes soucieux (se) des évolutions et des meilleures pratiques dans la gestion de votre cabinet ?**

Règles déontologiques, statut, cadre et modes d'exercice, management, gestion, développement, marketing et communication, ce guide répond de manière concrète aux questions que vous vous posez au quotidien. **Le CNB s'associe à Wolters Kluwer pour mettre gratuitement à disposition de tous les avocats l'édition numérique du guide « Profession avocat »** actualisée chaque année.

**Rendez-vous dès maintenant sur l'Encyclopédie des avocats.**

[Je me connecte avec e-dentitas](#)

Une fois identifié(e) avec edentitas, rendez-vous dans « Documentation pour les avocats » puis « Guide avocat ».

## LA MINUTE VIDÉO

**Centre national de médiation des avocats**

Vous êtes avocat médiateur? Faites-le savoir en demandant votre référencement sur l'annuaire du Centre National de Médiation des Avocats.



## QUIZZ



**Où en êtes-vous avec le RGPD ?**

Faites le point grâce à notre outil d'autodiagnostic et obtenez toutes les informations utiles pour vous mettre en conformité et pourquoi pas développer l'activité de délégué à la protection des données.

[C'est parti !](#)

## VIE PROFESSIONNELLE

**Prélèvement à la source : des particularités en fonction de votre structure d'exercice**

[En lire plus](#)

Vous exercez votre activité au sein d'une SEL ou d'une société de droit commun imposable à l'impôt sur les sociétés ? L'application du prélèvement à la source présente certaines particularités. Tour d'horizon en fonction de votre situation.

## VOTRE AGENDA

- 7/11 : [Forum de la formation / Conférence WIPO](#)
- 14/11 : [Les rencontres CNB de la procédure pénale](#)
- 21/11 : [États généraux du dommage corporel](#)
- 03/12 : [États généraux de la prospective et de l'innovation](#)



[Voir l'agenda](#)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

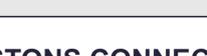


Activez votre profil et commencez à développer votre activité.

**L'inscription est gratuite.**

[J'active mon profil](#)

## RESTONS CONNECTÉS



[espace avocat](#) | [encyclopédie](#) | [avocat.fr](#) | [RIN](#) | [petites annonces](#)

[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)

+33 (0)1 53 30 85 60

[servicecom@cnb.avocat.fr](mailto:servicecom@cnb.avocat.fr)



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Pour être sûr(e) de recevoir nos communications, ajouter communication@newsletter.cnb.avocat.fr à votre carnet d'adresse.

[Si vous souhaitez vous désabonner, suivez ce lien](#)